


2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

			
POGMR			
procédure d'utilisation de la chambre de naissance			
Codification du document	Ch de N /1	Rédacteur	E. LEPEINTEUR cadre sage-femme
Date d'application	: 08/12/09	Approbateur(s)	H ISLY
N° de version du document	: 1	Gestionnaire	E. LEPEINTEUR
Destinataires du document	SF , AP/AS, ESF du BLOC MATERNITE		
Modifications depuis la version précédente	: 1 ^{ière} version		

But et objet :

Accompagnement des naissances à bas risque pour les couples souhaitant utiliser un espace de naissance comme à la maison.

Exigences à appliquer

- respect de la physiologie.

Actions et méthodes :

- à l'entrée, si projet de naissance dans la chambre de Naissance, effectuer un enregistrement des BDC + CU pendant 30' soit en salle d'expectantes, au niveau de l'Accueil, soit dans la chambre de Naissance avant de confirmer au couple l'utilisation de la chambre de Naissance.
- pas d'enregistrement en continu possible.
- pas de TV systématique toutes les heures.
- mettre un enregistrement au moment de la phase d'expulsion si possible.
- les manœuvres instrumentales sont autorisées en chambre de naissance.
- la délivrance dirigée n'est pas systématique
- la chambre de naissance est sous la responsabilité de l'équipe obstétricale de garde
- les AP/AS peuvent venir en chambre de Naissance en fonction du projet du couple et toujours en accord avec la sage-femme (travail en binôme +++).
- les étudiants SF motivés peuvent venir en chambre de Naissance (travail en binôme avec la SF).
- La sage-femme, qui a en charge la chambre de Naissance, peut être amenée à rester plusieurs heures avec le couple et doit donc voir avec ses collègues l'organisation de son secteur pour se libérer plus facilement (diminution du nb de patientes en travail dans son secteur).

2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

critères d'exclusion pour l'utilisation de la ch de naissance:

- toute pathologie maternelle (pré- éclampsie, diabète sous insuline, thrombophilie, anémie inférieure à 9gr, HTA...)
- RCIU
- Siège
- Jumeau
- Prématurité
- Utérus cicatriciel sauf si la patiente a accouchée depuis
- Epreuve du travail
- Anomalie du RCF
- Anomalie du liquide amniotique